

### **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est donné que le règlement RCA08-08-0003-19 modifiant le règlement RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats, a été adopté par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance extraordinaire du 26 juin 2020.

Avis est aussi donné que ce règlement sera déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée, dès le retour normal des opérations.

Fait à Montréal, le 27 juin 2020

Benoit Turenne,  
Secrétaire du conseil d'arrondissement